

# Communauté : ce que vous devez savoir

## Directives sur le port de couvre-visages<sup>1</sup> du Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound

À compter du vendredi 24 juillet 2020, le Bureau de santé du district de North Bay-Parry Sound (Bureau de santé) rendra obligatoire le port de couvre-visages<sup>2</sup> dans certains lieux publics fermés (d'entreprises, d'organismes et d'établissements de services) et dans les transports en commun de notre district.

1. Les propriétaires et exploitants de lieux publics fermés et de services de transport doivent déployer les efforts nécessaires pour mettre en place une **politique** sur le port de couvre-visages. Cela consiste à installer des affiches et à favoriser le port de couvre-visages pour protéger les personnes<sup>3</sup> qui arrivent sur les lieux contre la propagation de la COVID-19.
2. Voici certaines exemptions au port obligatoire d'un couvre-visage :
  - Âge (les enfants de moins de deux ans ou de moins de cinq ans sur le plan chronologique ou du développement mental et les enfants qui ne peuvent pas être persuadés à porter un masque).
  - La santé ou la capacité.
  - Les officiants religieux.
  - Les employés qui travaillent derrière une barrière physique (p. ex., une barrière en plexiglas), *pourvu qu'ils puissent maintenir une distance physique de deux mètres entre eux* ou les employés qui travaillent dans un endroit d'un lieu public fermé qui n'est pas désigné comme un accès public et où il est **possible** de maintenir une distance de deux mètres par rapport aux autres.

### Une preuve d'exemption n'est pas requise.

3. La rigueur selon laquelle la politique sera mise en œuvre relève des entreprises, organismes et établissements de services de la localité. Le port d'un couvre-visage constitue un moyen simple de protéger les gens autour de vous. Même si les entreprises, organismes et établissements de services ont le droit de refuser l'accès dans leurs lieux, la politique concernant les couvre-visages à l'intérieur devrait être utilisée comme moyen pour éduquer les gens sur le port de couvre-visages. **Nous encourageons notre communauté à faire preuve de gentillesse dans le contexte de la COVID-19 en comprenant que tout le monde ne peut pas porter un couvre-visage de manière sécuritaire. Certaines personnes pourraient avoir besoin de mesures d'adaptation et de notre compréhension.**

Les mesures de santé publique suivantes demeurent en vigueur dans **TOUS** les milieux :

- Maintenez une distance de deux mètres par rapport aux autres.
- Portez un couvre-visage si vous ne pouvez pas maintenir une distance de deux mètres par rapport aux autres.
- Isolez-vous si vous avez des symptômes et prenez rendez-vous pour un test de dépistage de la COVID-19.

- Adoptez de bonnes règles d'hygiène en matière de toux et d'éternuements.
- Encouragez le lavage des mains et installez un désinfectant à base d'alcool pour les mains (concentration d'alcool d'au moins 60 %) à toutes les entrées et sorties.

## Les couvre-visages protègent les autres. Travaillons ensemble pour nous protéger contre la COVID-19.

Visitez le site Web du Bureau de santé pour consulter la [foire aux questions](#) au sujet des couvre-visages.

<sup>1</sup> [Loi sur la réouverture de l'Ontario \(mesures adaptables en réponse à la COVID-19\) \(Loi de 2020 sur la\), L.O. 2020, chap. 17](#), précédemment sous La [protection civile et la gestion des situations d'urgence](#) et sous les Règlements connexes : voir la lettre du médecin hygiéniste, datée du 17 juillet 2020.

<sup>2</sup> Il peut s'agir d'un **couvre-visage** en tissu ou d'un autre type de couvre visage fabriqué *de préférence* de deux couches de matériau qui couvrent bien le nez, la bouche et le menton. Le couvre-visage doit être bien ajusté autour du visage, sans ouvertures, afin d'emprisonner les gouttelettes respiratoires de la personne qui le porte, notamment lorsqu'elle tousse ou éternue. Les bandeaux, foulards, linges, niqabs ou burkas qui couvrent le visage ne sont pas conçus pour filtrer l'air et ils ne sont pas fabriqués de plusieurs couches. Toutefois, ce sont des solutions de rechange à privilégier en l'absence d'un couvre-visage. (Lorsque cela est possible, un masque en tissu devrait être porté sous un couvre-tête pour assurer un meilleur ajustement contre le visage.)

<sup>3</sup> Les **personnes** désignent les clients, invités, employés ou visiteurs qui arrivent sur les lieux.